

BREVET A

Conditions d'obtention :

- Validation des aptitudes en chute (Accueil) de la progression traditionnelle (les 5 niveaux) ou de la progression accompagnée en chute (les 4 niveaux).
- Validation du module « Aptitudes sous voile » (Av).
- Totaliser au minimum 15 sauts en chute.
- Vérification des capacités suivantes :

Piler son parachute principal

Contrôler son parachute avant de s'équiper correctement.

Visualiser le point de largage.

S'intégrer seul dans une séance de sauts en respectant les règles de sécurité au sol, dans l'avion et sous voile.

Prérogatives :

- Aptitude aux sauts individuels sans assistance de moniteurs.
- Obligation de pratiquer au sein d'une école agréée.